

regard des prix de certaines autres époques. Une note au bas de la page indique que ce budget a pour but de faire voir les changements dans les prix des articles énumérés et non pas le coût minimum de l'entretien d'une

famille moyenne; une autre note mentionne que le coût du vêtement et des autres choses nécessaires augmenterait ces chiffres d'environ 50 p. 100.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Ministère des Douanes:

	Salaire de \$65 par mois et moins	Salaire de \$65 à \$75 par mois	Salaire de \$75 à \$85 par mois
Ottawa			
(Division des douanes et de l'accise).....	1	—	—
(Impôt sur le revenu).....	—	—	11
Bureau-chef			
(Division des douanes et de l'accise).....	13	—	11
(Impôt sur le revenu).....	22	15	12
Montréal			
(Division des douanes et de l'accise).....	4	8	9
(Impôt sur le revenu).....	13	4	8
Toronto			
(Division des douanes et de l'accise).....	9	1	6
(Impôt sur le revenu).....	30	12	13
Winnipeg			
(Division des douanes et de l'accise).....	5	—	—
(Impôt sur le revenu).....	5	7	5
Vancouver			
(Division des douanes et de l'accise).....	3	—	5
(Impôt sur le revenu).....	15	4	15

Remarque:—Tous ces employés font partie des classes inférieures: ce sont les commis junior, les sténographes junior, les dactylographes junior, les messagers, les hommes de garde et les journaliers.

Ministère des Postes:

	Nombre d'employés qui reçoivent		
	\$65 par mois	De \$65 à \$75 par mois	De \$75 à \$85 par mois
Ottawa (Administration centrale).....	2	1	67
" (Service extérieur).....	Néant	Néant	Néant
Montréal.....	1	Néant	Néant
Toronto.....	1	Néant	8
Winnipeg.....	Néant	Néant	Néant
Vancouver.....	Néant	Néant	Néant

Ministère de l'Intérieur:

Ville	\$65 par mois	De \$65 à \$75 par mois	De \$75 à \$85 par mois
Ottawa.....	10	4	29
Montréal.....	Néant	Néant	Néant
Toronto.....	Néant	Néant	Néant
Winnipeg.....	Néant	Néant	Néant
Vancouver.....	Néant	Néant	Néant
	10	4	29

Ministère des Travaux publics:

Aucun fonctionnaire du service extérieur de ce ministère, employé dans les villes mentionnées, ne reçoit un traitement dont le maximum ne soit pas supérieur à \$85 par mois, à l'exception d'un messager d'Ottawa, qui touche \$65 par mois, le maximum de son traitement étant de \$85.

4. Oui.

*. Aucun renseignement.

F. G. H. MCDONAGH

M. ARTHURS demande:

1. Le ministère du Revenu national ou celui de la Justice a-t-il engagé ou employé F. G. H. McDonagh, avocat de Toronto?

2. Le cas échéant, à quelles conditions et quels honoraires reçoit-il?

3. S'il reçoit des honoraires d'un ministère, lui permet-on d'en accepter aussi de personnes qui sont les défendeurs éventuels d'une action instituée par le département qui l'emploie?

L'hon. M. RINFRET (secrétaire d'Etat):

1. M. McDonagh a été chargé par le ministère du Revenu national, par l'entremise du ministère de la Justice, de s'occuper de dix causes au cours des cinq dernières années.

2. Le ministère de la Justice détermine les conditions de l'engagement. On a versé \$280.40 à M. McDonagh pour les services qu'il a rendus à l'occasion des causes dont il